

ARRÊTÉ

Service : Prévention et tranquillité publique 2025

Références : N.M

N° 328 - 2025

Objet : ARRETE DEFINISSANT LES PERIODES D'ASTREINTE DES ADJOINTS

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-18 ;

Vu la délibération n° 2020-22 du 3 juillet 2020 relative à l'élection du maire et des adjoints ;

Vu l'arrêté n°430-2020 portant cadre des délégations de fonction et de signature aux adjoints, lors de leurs périodes d'astreinte ;

Vu les arrêtés individuels instituant les délégations de fonctions et de signature aux adjoints d'astreinte ;

Vu l'arrêté n°285-2025 en date du 21 mai 2025 portant sur les périodes d'astreinte des adjoints ;

Considérant que pour le bon fonctionnement des services municipaux, il convient de donner délégation dans des domaines relevant de l'urgence à l'adjoint d'astreinte, uniquement pour sa période d'astreinte strictement définie ;

Considérant qu'il est nécessaire de définir précisément les périodes d'astreinte des adjoints concernés ;

arrête

Article 1 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°285-2025 en date du 21 mai 2025.

Article 2 : Le présent arrêté définit les périodes d'astreinte des adjoints concernés selon le tableau récapitulatif suivant :

Périodes	Elu d'astreinte	Elu d'astreinte suppléant en cas d'absence
Du 2 au 10 juin 2025	Madame le Maire	Monsieur Joyeux
Du 10 au 16 juin 2025	Monsieur Philippeau	
Du 16 au 23 juin 2025	Monsieur Joyeux	Madame Bar
Du 23 au 30 juin 2025	Madame Rougeot	
Du 30 juin au 7 juillet 2025	Monsieur Lucas	Madame Chénard
Du 7 au 15 juillet 2025	Madame Bar	
Du 15 au 21 juillet 2025	Madame Chénard	
Du 21 au 28 juillet 2025	Madame Pelloquin	
Du 28 juillet au 4 août 2025	Madame Haméon	
Du 4 au 11 août 2025	Monsieur Philippeau	Madame le Maire

Du 11 au 18 août 2025	Madame le Maire	
Du 18 au 25 août 2025	Monsieur Eon	Madame Pelloquin
Du 25 août au 1 ^{er} septembre 2025	Monsieur Joyeux	Monsieur Philippeau
Du 1 ^{er} au 8 septembre 2025	Madame Rougeot	
Du 8 au 15 septembre 2025	Monsieur Lucas	Madame Rougeot
Du 15 au 22 septembre 2025	Madame Bar	
Du 22 au 29 septembre 2025	Madame Pelloquin	

Article 3 : Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Couëron, le **04 JUIN 2025**

Carole Grelaud
Maire



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Transmis en préfecture le :

Mis en ligne sur le site Internet de la Ville du **05/06/2025** au **05/08/2025**